



Quand les patrons partagent leurs salariés...

L'association Vénétiis est un groupement d'employeurs. Le salarié est embauché en contrat à durée indéterminée et passe d'une entreprise à une autre.

À temps complet, en CDI

Deux jours chez un employeur, trois jours chez un autre. C'est le contrat à temps plein et à durée indéterminée mis en place par Vénétiis. L'association est née à Vannes, en 1997, d'un groupement de patrons qui peinaient à recruter des salariés à temps partiel. Car les candidats ne se bousculent pas au portillon de la précarité. Et les employeurs hésitent à embaucher à plein-temps. Vénétiis permet l'adéquation entre l'offre et la demande.

275 entreprises

Vénétiis s'est implantée à Lorient en 2010, puis à Auray, Ploërmel, Saint-Nazaire et Nantes depuis un an. Au total, 275 entreprises (45 à Lorient) adhèrent à l'association. De la petite structure de trois personnes à celle de deux cents salariés. Citons : Halieutis, STX, le domaine de Kerbastic, l'hôtel Ibis, Capitaine Houat, Plastimo, ID-Mer... Franck Delalande dirige l'association, Cécile Demarche-Le Roux est responsable de l'antenne lorientaise et alréenne.

83 % de femmes

135 salariés (32 à Lorient) sont en CDI avec Vénétiis. 83 % sont des femmes. « Peut-être sont-elles plus modernes », imagine Cécile Demarche-Le Roux. Par contre aucune classe d'âge ne se distingue. Vénétiis accueille des jeunes, des moins jeunes et des seniors. Les uns enrichissent leur curriculum-vitæ. Les autres valorisent leur expérience. Ils sont demandeurs d'emploi ou en poste mais désireux de changer d'air professionnel ou débarquent dans la région à la suite d'un déménagement.



Franck Delalande, directeur de Vénétiis, et Cécile Demarche-Le Roux, responsable de l'antenne lorientaise.

Secrétariat, comptabilité, web...

Vénétiis touche à tous les secteurs d'activité : comptabilité, secrétariat, accueil, gestion de parc informatique, animation de sites internet et de réseaux sociaux par un webmaster, juriste, etc. 25 % des salariés travaillent dans la qualité, sécurité et environnement : c'est par exemple la mise en place de protocoles dans la prévention des accidents au travail.

50 emplois en quatre ans

Ce sont les créations à Lorient,

assure le directeur de Vénétiis. « De la création pure », insiste Franck Delalande. Le salarié est rémunéré selon ses compétences, son expérience et le marché du travail, il peut suivre des formations, il peut changer d'entreprise pour une raison ou une autre, il est remplacé si l'entreprise ferme, il arrive aussi qu'il quitte Vénétiis pour une des entreprises qui l'accueillent.

Une CV-thèque...

Vénétiis poursuit sa croissance. Le bouche à oreille y contribue. le site

Internet aussi. C'est là que les candidats peuvent déposer leur curriculum vitae, en toute discrétion. Une CV-thèque qui s'étoffe au fil des mois. Elle constitue le premier pas vers le recrutement.

Charles JOSSE.

Vénétiis du pays de Lorient et d'Auray. 21, rue Jules-Légrand, tél. 02 97 54 64 70. Internet : www.venetis.fr.